



Conseil économique et social

Distr. générale

14 mai 2024

Français

Original : anglais, arabe et français

Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social

New York, 8-12 et 15-17 juillet 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon

2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples :

mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et

innovantes

Rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur les travaux de sa dixième session

Note du Secrétariat

Par la présente, le Secrétariat transmet au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, à titre de contribution, le rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur les travaux de sa dixième session, organisée par la Commission économique pour l'Afrique et tenue du 23 au 25 avril 2024.

* [E/HLPF/2024/1](#).



Rapport du Forum régional africain pour le développement durable sur les travaux de sa dixième session

I. Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et des entités du système des Nations Unies, a organisé, du 23 au 25 avril 2024, la dixième session du Forum régional africain pour le développement durable au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba, dans un format hybride ouvert à une participation en personne et en ligne¹.
2. Le Forum a réuni plus de 1250 participants, dont des ministres et des représentants de haut niveau des gouvernements de 51 membres de la CEA, des organismes intergouvernementaux, des organismes et des institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des grands groupes et autres parties prenantes.
3. La dixième session du Forum s'est tenue sur le thème « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine et éliminer la pauvreté dans un contexte de crises multiples : la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes », qui était étroitement aligné sur celui de la réunion de 2024 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, à savoir « Renforcer le Programme 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes ».

II. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

4. La séance d'ouverture était animée par la journaliste Hannane Ferdjani. Elle a été officiellement ouverte par la Ministre éthiopienne de la planification et du développement, Fitsum Assefa. Les déclarations d'ouverture ont été prononcées par le Ministre de l'hydraulique, de l'assainissement et de l'environnement du Niger et Président du Bureau sortant, Maizama Abdoulaye ; le Secrétaire exécutif de la CEA, Claver Gatete ; la Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine, Monique Nsanzabaganwa ; la Première Ministre de l'Ouganda, Robinah Nabbanja ; et la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Amina Mohammed.

¹ Les entités suivantes du système des Nations Unies ont joué un rôle actif en tant que partenaires dans ce processus : Bureau de coordination des activités de développement des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation internationale du travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ; Département des affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Fonds des Nations unies pour la population, programme des Volontaires des Nations Unies, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Programme alimentaire mondial et Organisation mondiale du commerce.

5. M. Abdoulaye a rappelé que le Forum était l'occasion pour l'Afrique de réaffirmer les engagements collectifs qu'elle avait pris, notamment à l'égard des générations futures. Mettant en exergue les nombreux obstacles qui entravent la réalisation par le continent des objectifs consacrés par le Programme 2030 et l'Agenda 2063, il a lancé un appel en faveur de solutions innovantes pour combler les déficits de financement, rendre la dette plus viable, atténuer les effets néfastes des changements climatiques et promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale.

6. Le Secrétaire exécutif de la CEA a insisté sur la nécessité impérieuse de résoudre les problèmes budgétaires graves auxquels l'Afrique est confrontée et qui freinent les efforts qu'elle mène pour mobiliser des financements climatiques et réformer l'architecture financière internationale. Il a affirmé que l'accent devait être mis en priorité sur les secteurs les plus susceptibles d'avoir le plus grand impact possible, à savoir les six domaines de transition que sont les systèmes alimentaires, l'accès à l'énergie à des coûts abordables, la desserte numérique, l'éducation, l'emploi et la protection sociale, et la lutte contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Il importait de mettre à profit la Zone de libre-échange continentale africaine pour créer des chaînes de valeur régionales qui permettraient de transformer les minerais critiques du continent, de contribuer à faciliter les transitions vers le zéro net dans le monde et de créer ainsi de la richesse pour le continent. Il a également insisté sur la nécessité de promouvoir des collaborations et des partenariats entre tous les acteurs concernés, y compris le secteur privé.

7. M^{me} Nsanzabaganwa a fait état de l'adoption du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et souligné combien il était urgent de relever les défis de développement de l'Afrique. Elle a insisté sur l'importance que revêtait le renforcement de la collaboration entre l'Union africaine et la CEA, ainsi que sur la nécessité de réduire les risques liés au financement et de mobiliser les ressources intérieures.

8. M^{me} Nabbanja a souligné que la viabilité de la dette était un enjeu majeur pour nombre d'États africains et elle a lancé un appel en faveur d'une réforme urgente de l'architecture financière internationale. Elle a souligné que le continent pouvait être une source d'innovation et de solutions susceptibles d'être reprises ailleurs dans le monde, évoquant à cet égard plusieurs initiatives visant à réduire la pauvreté et à autonomiser les jeunes et les femmes, et elle a fait observer que le développement durable pouvait être porté par une agriculture intelligente face aux changements climatiques, ainsi que par la science, la technologie et l'innovation.

9. La Vice-Secrétaire générale a mis en évidence les effets négatifs des crises et des chocs mondiaux sur l'Afrique, en particulier le rétrécissement des marges de manœuvre budgétaires pour des secteurs aussi vitaux que l'éducation et les soins de santé. Elle a indiqué que, de ce fait, l'Afrique devrait se faire entendre d'une même voix pour exiger que le plan de relance des objectifs de développement durable proposé soit financé à hauteur de 500 milliards de dollars par an. Pour terminer, la Vice-Secrétaire générale a insisté sur la nécessité de renforcer les initiatives qui contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

10. M^{me} Assefa, notant que l'Afrique doit faire face à des défis comme les chocs climatiques, les tensions géopolitiques et l'extrême pauvreté, a rappelé combien il était important de mettre l'accent sur les priorités de développement, notamment la réduction de la pauvreté, la consolidation de la paix et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Dans ce contexte, elle a appelé l'attention sur les progrès réalisés par l'Éthiopie pour mobiliser des ressources intérieures et les consacrer à son développement.

III. Résumé et messages clés

11. Les sections qui suivent font une synthèse des principales questions, tendances et messages clés, ainsi que des recommandations issues des présentations et des délibérations du Forum à sa dixième session. Les messages clés portent notamment sur les priorités, les choix stratégiques et les recommandations de l'Afrique visant à accélérer la mise en œuvre à différents niveaux, et constituent la contribution collective de la région au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024.

A. **Table ronde de haut niveau 1 : Relever le niveau d'ambition et trouver des solutions innovantes pour éliminer la pauvreté et renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine** [point 2 de l'ordre du jour]

1. Introduction

12. Un représentant du secrétariat a présenté le document contenant des informations et des lignes directrices pour la table ronde de haut niveau (ECA/RFS/2024/INF/4/Rev.1).

13. La Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine, Monique Nsanzabaganwa, a prononcé une allocution liminaire sur le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, soulignant le rôle de l'Agenda 2063 et sa vision d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique. Elle a évoqué les sept piliers sur lesquels repose l'Agenda, qui sont la prospérité, l'intégration régionale, la gouvernance et les institutions responsables, la paix et la sécurité, la promotion de l'unicité et de la diversité culturelles, l'investissement dans le capital humain, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, et l'Afrique comme acteur solide et influent sur la scène mondiale.

14. La Secrétaire exécutive adjointe chargée des programmes et Économiste en chef de la CEA, Hanan Morsy, a présenté le rapport sur les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 (ECA/RFS/2024/10/Rev.1). Elle a souligné qu'il était possible de s'appuyer sur les initiatives d'intégration régionale, notamment la Zone de libre-échange continentale africaine, et de développer des marchés de crédits carbone et de biodiversité pour mobiliser des fonds en faveur du développement durable. Elle a noté que les membres de la CEA doivent renforcer les partenariats afin de mobiliser 2 800 milliards de dollars d'ici 2030 pour la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. Elle a appelé à la mise en place d'institutions qui renforcent la transparence, améliorent la responsabilité effective et encouragent la participation aux processus de prise de décision à tous les niveaux.

2. Débats et tendances

15. Les participants ont noté que les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, y compris au niveau national, étaient lents et devaient donc être accélérés. Il fallait rendre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 pertinents pour les populations africaines et apporter des avantages significatifs aux populations les plus vulnérables, notamment celles qui n'avaient pas accès à l'électricité et à l'assainissement, qui souffraient de la violence et de l'insécurité et dont les

perspectives d'emploi étaient limitées. Pour maximiser l'impact des deux programmes et garantir des résultats durables pour le continent, il était essentiel de les aligner sur des plans réalisables aux niveaux national et infranational et de faire en sorte qu'ils soient adaptés aux contextes locaux.

3. Messages clés

16. À la lumière des débats, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

- a) Les membres de la CEA devraient :
 - i) Établir un dialogue constructif avec la société civile et démontrer clairement que l'Agenda 2063 est un programme collectif pour l'ensemble de la société et pas seulement un programme gouvernemental ;
 - ii) Veiller à ce que leurs programmes financiers soient autodéterminés et combler le déficit de financement, notamment en obtenant des financements plus innovants et mixtes provenant du secteur privé et de la fiscalité, en luttant contre les flux financiers illicites, en intensifiant le commerce intra-africain et en surveillant mieux l'utilisation de l'aide ;
 - iii) Donner la priorité à la préservation des systèmes alimentaires en Afrique, étant donné qu'ils sont au cœur des économies du continent et que l'agriculture africaine, qui est en grande partie alimentée par la pluie, est affectée par les changements climatiques et par de grandes sécheresses et inondations ;
 - iv) Gérer les ressources naturelles de manière responsable et veiller à ce que les minéraux essentiels à la transition énergétique mondiale soient davantage valorisés ;
 - v) Donner la priorité aux actions visant à mettre fin aux conflits et à l'instabilité et se concentrer sur la prévention des conflits ;
 - vi) Investir dans le capital humain et le développement des groupes vulnérables et des jeunes en Afrique, notamment en améliorant l'accès à l'éducation et aux soins de santé, en tant que facteurs essentiels du développement socio-économique ;
 - vii) Adopter des politiques qui renforcent la résilience face aux chocs internes et externes et se concentrer sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).
- b) Les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement devraient :
 - i) Continuer à utiliser leur pouvoir mobilisateur et à allouer des ressources aux membres de la CEA pour la réalisation du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
 - ii) Appeler à la réforme de l'architecture financière mondiale, qui devrait passer par des mesures telles que l'augmentation des financements à des conditions favorables, y compris pour les pays à revenu intermédiaire, des évaluations correctes du surendettement et une reconnaissance équitable des actifs financiers africains et des tendances, le but étant d'obtenir des notations de crédit plus précises ;
 - iii) Soutenir l'apprentissage auprès des pays qui ont réussi à relever les défis, en mettant en évidence les meilleures pratiques à adopter par d'autres pays ;

- iv) Reconnaître la nécessité de prendre en compte les spécificités nationales pour la réalisation du programme de développement durable.

B. Table ronde de haut niveau 2 : La course vers 2030 et au-delà : tirer parti du Sommet de l'avenir pour se remettre sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable [point 4 de l'ordre du jour]

1. Introduction

17. Un représentant du secrétariat a présenté le document contenant des informations et des lignes directrices pour la table ronde de haut niveau (ECA/RFSD/2024/INF/6/Rev.2).

2. Débats et tendances

18. Les participants ont insisté sur le fait que le Sommet de l'avenir doit être centré sur les droits de l'homme et la dignité humaine, les économies fondées sur les droits de l'homme, la paix, la sécurité et la gouvernance. Ils ont souligné la nécessité, d'une part, pour les jeunes de prendre une part véritablement active aux travaux du Sommet, d'autre part, pour l'Afrique de repenser la façon dont elle présente ses points de vue dans les négociations menées sur les plateformes multilatérales, et notamment au Sommet. Les participants au Sommet devront améliorer leurs compétences pour pouvoir participer plus efficacement aux différentes concertations, et l'Afrique devra faire preuve de plus de volonté et faire connaître clairement ses atouts et ses contributions dans ses échanges avec ses partenaires et dans les négociations.

3. Messages clés

19. À la lumière des débats, les participants au Forum se sont convenus de ce qui suit.

a) Les membres de la CEA et les partenaires de développement sont priés de prendre les mesures suivantes :

- i) Veiller à ce que les préparatifs du Sommet de l'avenir soient ouverts à tous et prennent en compte les points de vue et les aspirations des femmes, des jeunes et des personnes handicapées ;
- ii) Promouvoir un nouveau partenariat qui donne à l'Afrique une place de choix dans le pacte pour l'avenir qu'il est prévu d'adopter au Sommet ;
- iii) Renforcer les liens de collaboration sur le continent, notamment dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur et de la formation, pour favoriser le développement et l'intégration régionale ;
- iv) Investir dans la formation professionnelle des jeunes, pour améliorer leurs perspectives d'emploi et lutter contre le chômage élevé qui les touche ;
- v) Veiller à ce que les activités de développement contribuent à créer des emplois durables pour les jeunes, l'objectif étant de leur permettre de libérer tout leur potentiel ;

b) Faire en sorte que les entités du système des Nations Unies aident les membres de la CEA à renforcer leurs systèmes de données pour pouvoir prendre des décisions éclairées, notamment en contribuant à développer leurs compétences et leurs ressources dans le domaine des données.

C. Table ronde de haut niveau 3 : Priorités des jeunes concernant le Sommet de l'avenir et le renforcement du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 5 de l'ordre du jour]

1. Introduction

20. Un représentant du secrétariat a présenté le document contenant des informations et des lignes directrices pour la table ronde de haut niveau (ECA/RFSD/2024/INF/3/Rev.2).

2. Débats et tendances

21. Les participants ont salué la nomination d'un Sous-Secrétaire général à la jeunesse, premier poste de ce type dans l'histoire de l'ONU, qui symbolise l'importance des questions relatives à la jeunesse dans la structure institutionnelle du système des Nations Unies.

22. Les participants ont noté que les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable étaient gravement compromis et que le Sommet de l'avenir offrait aux jeunes l'occasion de devenir les moteurs du développement. En préparation du Sommet, l'Union panafricaine de la jeunesse allait organiser une consultation régionale en avril 2024, regroupant les Conseils de la jeunesse de toute l'Afrique, afin de mettre au point une position africaine commune sur les priorités de la jeunesse.

3. Messages clés

23. À la lumière du débat, les participants au Forum se sont accordés pour dire que les membres de la CEA et les partenaires de développement devraient :

a) Faire participer les jeunes à tous les processus de prise de décision et créer ainsi des opportunités qui transforment les résultats en matière de développement, aboutissant à des sociétés plus fortes et plus inclusives ;

b) S'engager à réduire la fracture numérique en s'attaquant au déficit et à l'inadéquation des compétences afin de préparer les jeunes à un avenir meilleur, y compris dans le domaine de l'économie numérique ;

c) Mettre en place des mécanismes de financement pour les start-up, dans le but de soutenir l'innovation chez les jeunes ;

d) Investir dans les infrastructures et mettre en place des systèmes qui soutiennent l'enseignement aux jeunes des sciences, de la technologie et de l'innovation afin de leur permettre de concevoir, de tester et de développer de nouvelles idées ;

e) Élargir l'accès à une éducation complète en matière de santé sexuelle et aux efforts de sensibilisation, afin de mettre fin à la parentalité adolescente, de briser le cycle de la pauvreté, d'autonomiser les jeunes et de créer des débouchés productifs pour eux, ce qui permettra de mieux les soutenir en matière de santé mentale et de réduire les chances de les radicaliser ;

f) Renforcer les structures existantes impliquant les jeunes en veillant à ce qu'elles soient financées de manière durable, afin de permettre aux jeunes de s'engager de manière significative dans les processus de développement.

D. Table ronde plénière sur les examens et actions nationaux et locaux volontaires visant à renforcer les institutions, les politiques, les plans et les budgets afin d'accélérer et d'amplifier la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 6 de l'ordre du jour]

1. Introduction

24. Un représentant du secrétariat a présenté le document contenant des informations et des lignes directrices pour la table ronde plénière (ECA/RFS/2024/INF/1/Rev.2).

2. Débats et tendances

25. L'animateur a noté avec satisfaction la possibilité que, d'ici à la tenue de la réunion du forum politique de haut niveau sur le développement durable en juillet 2024, tous les États africains auront achevé au moins un examen national volontaire des progrès qu'ils auront accomplis dans le domaine du développement durable, ce qui sera un acquis remarquable. Ces examens, qui ont permis aux États de tirer des enseignements de leurs pairs et d'améliorer leur mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, étaient complétés sur le terrain par des examens locaux volontaires. Les participants ont examiné les mesures à prendre pour accélérer l'établissement des examens nationaux et locaux volontaires et en accroître l'impact.

3. Messages clés

26. À la lumière des débats, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

- a) Les membres de la CEA sont priés de prendre les mesures suivantes :
 - i) Placer véritablement les jeunes au centre des initiatives visant à atteindre les objectifs de développement durable, en encourageant l'esprit d'entreprise, la création d'emplois, le renforcement des institutions, la technologie et d'autres initiatives, toutes menées par des jeunes, et en leur permettant de faire le lien entre leurs communautés et les objectifs ;
 - ii) Mettre l'accent sur la mise en œuvre et le suivi des politiques en rapport avec les engagements souscrits, les femmes jouant un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques, et accorder la priorité au financement des domaines recensés dans les examens nationaux et locaux volontaires ;
 - iii) Tirer le meilleur parti des examens locaux volontaires pour susciter en toute transparence la participation de toutes les parties prenantes et veiller à ce que les priorités, les réussites et les attentes locales soient prises en compte dans les examens, sans rien perdre de leur originalité et de leur pertinence locale ;
 - iv) Encourager la mise en place de mécanismes de financement intégrés qui permettent de mobiliser des fonds adéquats et d'aligner les budgets sur la réalisation des objectifs, et veiller à ce que les financements soient durables et ne soient pas affectés uniquement à des projets particuliers ;
 - v) Améliorer les systèmes de collecte, de compilation et d'analyse de données, pour que les examens s'appuient sur les réalités du terrain et que les politiques soient bien ciblées et justifiées par des éléments concrets ;
 - vi) Mettre au point des programmes innovants pour faire connaître les conclusions des examens nationaux et locaux volontaires ;

b) Les entités du système des Nations Unies sont priées de prendre les mesures suivantes :

i) Aider à renforcer les capacités des points focaux nationaux chargés des examens nationaux volontaires, pour leur permettre d'améliorer le suivi et l'évaluation des activités de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et de mieux aligner les deux programmes, en coordination avec les entités du système des Nations Unies et de l'Union africaine ;

ii) Mettre en œuvre des outils comme les lignes directrices régionales africaines pour les examens locaux volontaires, la formation de formateurs et d'autres démarches de sensibilisation plus larges permettant de prendre en compte les apports d'un plus grand nombre de communautés et de localités dans les examens locaux volontaires.

E. Table ronde plénière sur la transformation et la modernisation des systèmes statistiques afin de produire des données et des statistiques de haute qualité pouvant être utilisées pour suivre les progrès et renforcer les politiques et les plans nationaux visant à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 7 de l'ordre du jour]

1. Introduction

27. Un représentant du secrétariat a présenté le document contenant des informations et des lignes directrices pour la table ronde plénière (ECA/RFS/2024/INF/2/Rev.3).

2. Débats et tendances

28. Les participants se sont penchés sur les défis liés à la production de données et de statistiques de haute qualité en Afrique, notamment le manque de cadres juridiques et institutionnels, les capacités et infrastructures techniques limitées, la coordination insuffisante entre les systèmes statistiques nationaux, des systèmes de données fragmentés, le financement et l'investissement inadéquats et la présentation incohérente des données. Les pays ont été invités à transformer et à moderniser leurs systèmes statistiques nationaux, en suivant la feuille de route de la CEA pour la transformation et la modernisation des statistiques officielles en Afrique, 2023-2030, et en tirant parti de l'appui des partenaires.

3. Messages clés

29. À la lumière des débats, les participants au Forum ont convenu que les membres de la CEA devraient prendre les mesures suivantes :

a) Veiller à ce que les données et les statistiques produites par les fonctionnaires responsables des systèmes statistiques nationaux soient utilisables pour la prise de décision ;

b) Mettre en place des cadres juridiques et institutionnels solides alignés sur les besoins contemporains et les normes internationales pour des systèmes statistiques nationaux agiles et résistants ;

c) Établir et renforcer des partenariats avec diverses entités et parties prenantes, tels que ceux promus dans le cadre de l'initiative à fort impact sur le pouvoir des données, lancée lors du Sommet sur les objectifs de développement durable en 2023, et encourager la participation aux processus de modernisation des

systèmes statistiques en donnant à différents groupes sociaux, tels que le secteur privé, la communauté universitaire, la société civile et les jeunes, les moyens de contribuer aux réformes ;

d) Soutenir la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux, répondre aux contraintes de financement, renforcer les capacités et partager les technologies et les innovations ;

e) Renforcer la coordination des systèmes statistiques nationaux et exploiter les sources de données non traditionnelles en élaborant des lignes directrices sur leur intégration dans les statistiques officielles ;

f) Améliorer l'infrastructure statistique en créant des centres de données numériques et des superordinateurs plus innovants en Afrique, en investissant dans la numérisation et en exploitant les capacités, la créativité et les talents d'innovation des jeunes.

F. Réunions parallèles pour un examen approfondi des progrès réalisés, de l'apprentissage par les pairs et des mesures d'accélération s'agissant des sous-thèmes du Forum régional

[point 8 de l'ordre du jour]

1. Pas de pauvreté [point 8 a) de l'ordre du jour]

a) Introduction

30. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport de synthèse sur le sous-thème (ECA/RFSD/2024/5/Rev.1), ainsi que le document contenant des informations et des lignes directrices pour les réunions parallèles (ECA/RFSD/2024/INF/5/Rev.1).

b) Débats et tendances

31. Les participants ont relevé que les effets des changements climatiques, le terrorisme et les conflits internes, les crises sanitaires telles que celles provoquées par la maladie à coronavirus (COVID-19) et la maladie à virus Ébola, l'afflux de réfugiés fuyant l'insécurité et l'inflation avaient entravé les efforts déployés par les pays pour réduire la pauvreté. Ils ont également relevé que pour lutter contre la pauvreté, il était indispensable d'accroître les investissements dans l'agriculture et d'améliorer la productivité agricole, d'investir dans l'éducation de haute qualité, la santé et la protection sociale et de garantir l'accès aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

c) Messages clés

32. À la lumière des débats, les participants au Forum sont convenus que les membres de la CEA et les partenaires de développement devraient prendre les mesures suivantes :

a) Promouvoir les efforts tendant à accélérer la réforme de l'architecture financière internationale afin de mobiliser les ressources nécessaires à la lutte contre la pauvreté ;

b) Aider les pays africains à alléger leur dette afin d'élargir la marge de manœuvre budgétaire dont leurs gouvernements ont besoin pour soutenir leurs programmes sociaux ;

c) Ériger en priorités les efforts de réduction de la pauvreté et de lutte contre l'inflation et veiller à l'augmentation des ressources budgétaires qui y sont affectées ;

d) Lutter contre les inégalités entre les sexes, créer des emplois et aider les jeunes à accéder aux ressources économiques, en particulier à la terre, afin de réduire la pauvreté ;

e) Ériger en priorité la question du lien entre la pauvreté et les changements climatiques et veiller à ce que les solutions soient axées sur les femmes et les jeunes ;

f) Intégrer dans les stratégies de réduction de la pauvreté des mécanismes de suivi et d'évaluation sous-tendus par des données ventilées par sexe et par âge, et élaborer des solutions locales pour résoudre les problèmes économiques et sociaux ;

g) Faire participer les parties prenantes à la réalisation des objectifs de développement nationaux, cette mesure étant indispensable pour veiller à ce que les processus soient plus inclusifs et contribuent à produire de bons résultats.

2. Faim « zéro » [point 8 b) de l'ordre du jour]

a) Introduction

33. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport de synthèse sur le sous-thème (ECA/RFSD/2024/6/Rev.2), ainsi que le document contenant des informations et des lignes directrices pour les réunions parallèles (ECA/RFSD/2024/INF/5/Rev.1).

b) Débats et tendances

34. Les participants ont noté que le continent prenait du retard dans la réalisation de l'objectif de développement durable 2 et ont souligné qu'il importait d'améliorer la production agricole nationale par l'utilisation rationnelle des ressources existantes et de veiller à ce que les petits exploitants agricoles aient accès aux intrants essentiels, à la technologie et à l'assistance technique. La bonne commercialisation des produits était d'une importance capitale, de même que les mesures incitatives telles que les exonérations fiscales au service de la mécanisation agricole.

c) Messages clés

35. À la lumière des débats, les participants au Forum sont convenus que les membres de la CEA devraient prendre les mesures suivantes :

a) Mettre en place des politiques et des institutions visant à créer un environnement favorable aux entreprises et à l'exercice du droit à l'alimentation pour tous et les améliorer continuellement ;

b) Renforcer la résilience face aux chocs, notamment aux effets à long terme des changements climatiques, et adopter des pratiques agricoles durables ;

c) Exploiter les possibilités offertes par les progrès technologiques, les solutions innovantes et basées sur la nature et par les partenariats ;

d) Adopter une approche multisectorielle axée sur les droits pour faire progresser les six transitions nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de tous, notamment la transformation des systèmes agroalimentaires ;

e) Soutenir les personnes et les entités qui s'efforcent d'éliminer la faim, de parvenir à la sécurité alimentaire et à une nutrition améliorée, et promouvoir l'agriculture durable en Afrique, notamment la consolidation de la paix, les droits fonciers, l'autonomisation des femmes, la mécanisation agricole, la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'entrepreneuriat agricole, les chaînes de valeur régionales et l'agro-industrialisation par la voie d'agro-parcs ;

f) Appliquer une approche systémique dans les efforts visant à garantir la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation, en mettant désormais l'accent non plus uniquement sur l'agriculture, mais également sur la promotion de systèmes alimentaires axés sur la nutrition ;

g) Passer d'une agriculture axée sur l'utilisation des terres à une agriculture intensive respectueuse de l'environnement ;

h) Améliorer le financement et la qualité des investissements dans le développement d'infrastructures adaptées aux changements climatiques et dans les services d'appui ;

i) Investir dans la commercialisation d'inventions vertes respectueuses de l'environnement pour lutter contre le criquet pèlerin et d'autres ravageurs et déprédateurs migrateurs afin d'améliorer la sécurité alimentaire dans l'ensemble de l'Afrique.

3. Action climatique [point 8 c) de l'ordre du jour]

a) Introduction

36. Un représentant de l'Organisation météorologique mondiale a fait une brève introduction, puis un représentant du secrétariat a présenté le document de travail sur le sous-thème (ECA/RFSD/2024/7/Rev.1), ainsi que le document contenant des informations et des lignes directrices pour les séances parallèles (ECA/RFSD/2024/INF/5/Rev.1).

b) Débats et tendances

37. Les participants ont débattu des progrès accomplis, des expériences des membres de la CEA et des innovations nécessaires pour accélérer les mesures de lutte contre les changements climatiques porteuses de transformations en Afrique. Ils ont noté que le continent était victime, de manière disproportionnée, de pertes et de dommages importants liés au climat, représentant entre 5 et 15 % du PIB, et que les femmes, les enfants et les personnes en situation de handicap en subissaient plus lourdement les conséquences. Les participants ont également exprimé leur inquiétude quant à l'énorme déficit de financement nécessaire pour obtenir les quelque 2 800 milliards de dollars requis pour mettre en œuvre en Afrique les contributions déterminées au niveau national.

c) Messages clés

38. À la lumière des débats, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Supprimer les obstacles à la disponibilité de fonds pour l'action climatique, en encourageant la diversification et l'innovation s'agissant des instruments de financement à cet égard, notamment par l'adoption et la reproduction de modèles éprouvés d'échanges dette-climat, d'obligations vertes et bleues, d'assurance contre les risques et de fonds d'investissement nationaux pour l'environnement et l'action climatique ;

ii) Investir dans le développement de leurs propres technologies vertes et être à l'avant-garde de la définition, de la conduite et de l'appropriation de transitions justes centrées sur les personnes et faire un usage optimal de leurs ressources abondantes pour construire des économies résilientes, débloquer des avantages socio-économiques, créer des emplois verts et décents, parvenir à une

industrialisation durable, et autonomiser les femmes, les jeunes, les communautés locales, les personnes en situation de handicap et les peuples autochtones, qui sont tous parmi les plus vulnérables à l'impact du changement climatique;

iii) Favoriser l'adaptation communautaire, promouvoir la collaboration régionale, améliorer les partenariats public-privé, renforcer l'intégration régionale et tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour mener une action climatique innovante et transformatrice, promouvoir des pratiques industrielles durables et mobiliser des financements auprès du secteur privé ;

iv) Accélérer les investissements dans des systèmes renforcés d'alerte et d'action précoces afin de garantir des réponses rapides aux catastrophes climatiques et assurer la résilience par la suite ;

v) Renforcer les capacités nationales pour accéder au financement climatique et l'utiliser en temps utile et de manière efficace ;

vi) Investir dans la compréhension des marchés du carbone et veiller à ce que leur participation à ces marchés soit inclusive, ne soit pas axée sur le capital naturel et soit caractérisée par des normes d'intégrité élevées, et envisager d'utiliser des mécanismes appropriés de taxe sur le carbone, notamment des prélèvements, pour mobiliser les recettes nationales en faveur de l'action climatique locale ;

vii) Donner la priorité à la connaissance du climat, et améliorer la connaissance et la gouvernance des risques en appui à une approche intégrée de la planification et de la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe, et promouvoir des programmes d'éducation et de formation formels, informels et non formels pour les femmes et les jeunes afin de doter la main-d'œuvre actuelle et future des compétences nécessaires pour les emplois verts, garantissant ainsi une transition juste vers une économie à faible émission de carbone ;

viii) Améliorer la collecte et la disponibilité de données climatiques localisées, désagrégées et contextualisées afin de soutenir la planification d'un développement résilient au climat ;

b) Les États africains, leurs partenaires de développement et le secteur privé devraient travailler ensemble pour accroître la sensibilisation et l'assistance technique aux pays vulnérables par le biais du réseau de Santiago afin d'éviter, de minimiser et de traiter les pertes et dommages associés aux effets néfastes des changements climatiques, et pour mettre au point des instruments de financement des risques climatiques et des risques de catastrophe, ainsi que d'instruments de transfert et d'élimination des risques, et soutenir l'utilisation de ces derniers ;

c) La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques devrait, à sa vingt-neuvième session, reconnaître les besoins et la situation spécifiques des États africains, afin de mettre en place des voies de transition équitables pour les États, en tenant dûment compte du principe d'équité et des responsabilités communes mais différenciées, ainsi que des capacités respectives des États africains.

4. Paix, justice et institutions fortes [point 8 d) de l'ordre du jour]

a) Introduction

39. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport de synthèse sur le sous-thème (ECA/RFSD/2024/8/Rev.2), ainsi que le document contenant des informations et des lignes directrices pour les réunions parallèles (ECA/RFSD/2024/INF/5/Rev.1).

b) Débats et tendances

40. Les participants ont noté que si les pays africains accomplissaient des progrès en matière d'élections démocratiques, ils régressaient dans l'exécution de leurs obligations relatives aux droits de l'homme, ce qui entraînait une détérioration de la paix, de la sécurité et de l'état de droit.

c) Messages clés

41. À la lumière des débats, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient :

i) Renforcer les institutions chargées de la gouvernance et l'état de droit pour protéger les droits de l'homme, lutter contre la corruption sous toutes ses formes, relever les défis émergents tels que la récente flambée de la toxicomanie chez les jeunes, sensibiliser la société au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 à tous ses échelons, promouvoir les processus de paix et de réconciliation et garantir l'égalité d'accès à la justice pour tous et promouvoir la transparence ainsi que le respect du principe de responsabilité ;

ii) Élaborer et mettre en œuvre des stratégies claires pour accélérer les efforts de mise en œuvre des dispositions des conventions et protocoles internationaux de lutte contre la corruption ;

iii) Renforcer les systèmes de collecte de données désagrégées relatives aux objectifs de développement durable en créant par la loi le mandat et les ressources nécessaires à la collecte, au traitement et à la mise à disposition des données pour faciliter l'évaluation des risques et des faiblesses, compiler des indicateurs et préconiser les politiques et les mesures correctives appropriées ;

iv) Améliorer les stratégies gouvernementales et les structures institutionnelles visant à lutter contre les flux financiers illicites et le trafic d'armes de petit calibre afin de freiner l'hémorragie des ressources et la fomentation des conflits et de la violence, en vue d'instituer la gestion de l'après-conflit et d'assurer une paix durable ;

v) Intégrer les approches axées sur les droits de l'homme dans les politiques et les pratiques de gouvernance, faciliter l'accès à l'information, garantir une identité juridique à tous ainsi que les libertés fondamentales, en vue de protéger et de promouvoir la liberté d'expression et les droits à la liberté de réunion, d'association et d'opinion, l'enregistrement des naissances pour tous, assurer la participation active de tous les groupes marginalisés, veiller au respect de toutes les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et assurer la participation aux processus mondiaux de consolidation de la paix et de règlement des conflits ;

vi) Mettre en place les ressources nécessaires pour renforcer la participation de l'Afrique aux processus mondiaux d'établissement de normes et la rendre plus efficace, dans le but d'assurer la sécurité financière du continent et son

autonomie à d'autres égards et de sauvegarder ses intérêts sur la scène mondiale ;

vii) Renforcer la mobilisation des ressources nationales, en vue d'accroître la capacité de l'Afrique à financer son programme de développement durable et ses aspirations en matière de développement ;

viii) Exploiter les migrations comme offrant des possibilités de développement et remédier à l'incohérence des politiques dans ce domaine aux niveaux national et international.

b) Les entités du système des Nations Unies devraient :

i) Aider les pays à améliorer leurs systèmes de collecte de données, en vue de faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, les activités de planification, de sensibilisation, de suivi et d'évaluation et l'établissement de rapports concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

ii) Aider les pays à renforcer leur capacité à évaluer et à quantifier les risques, à mener des actions de sensibilisation et à élaborer des politiques fondées sur des données probantes pour réduire les flux financiers illicites, le but étant d'accroître la mobilisation des ressources internes, de prévenir les flux illicites d'armes et de soutenir la paix et la sécurité au service du développement durable ;

iii) Prêter leur concours au processus de réforme de l'architecture de la gouvernance internationale pour évoluer vers un système fiscal mondial nouveau et inclusif, et plaider pour le respect des engagements contractés en matière d'aide publique au développement.

5. Partenariats pour la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 8 e) de l'ordre du jour]

a) Introduction

42. Un représentant du secrétariat a présenté le rapport de synthèse sur le sous-thème (ECA/RFSD/2024/9/Rev.1), ainsi que le document contenant des informations et des lignes directrices pour les réunions parallèles (ECA/RFSD/2024/INF/5/Rev.1).

b) Débats et tendances

43. Les participants ont fait valoir qu'il était urgent de s'attaquer aux nombreuses crises qui étaient étroitement liées et qui constituaient chacune un sérieux obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063. La situation était rendue encore plus difficile par la rareté des ressources, les contraintes budgétaires nationales et les priorités divergentes des partenaires de développement. Les participants ont également mis l'accent sur la nécessité d'instaurer des partenariats multipartites structurés, associant les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement, l'objectif étant de mettre en œuvre une approche intégrée pour répondre efficacement aux enjeux en matière d'aide humanitaire, de développement, de paix et de sécurité.

c) Messages clés

44. À la lumière des débats, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA sont priés de prendre les mesures suivantes :

- i) Améliorer les cadres politiques et réglementaires et créer des environnements propices à la levée de fonds verts, au renforcement de la mobilisation de ressources intérieures et à la gestion durable de la dette ;
 - ii) Accroître les investissements dans les systèmes statistiques nationaux et mettre en œuvre des feuilles de route pour les moderniser, les rendre plus résilients et faciliter la collecte de données fiables ;
 - iii) Encourager l'utilisation de nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle pour accélérer la réalisation des objectifs et des aspirations des deux programmes et pour faire en sorte que tout le monde puisse tirer parti de manière équitable des fruits de la mondialisation ;
 - iv) Renforcer les partenariats avec les organisations volontaires pour optimiser le potentiel des volontaires et combler les lacunes de compétences, de capacités, de financement et de données dans tout le continent ;
- b) Les partenaires de développement sont priés de prendre les mesures suivantes :
- i) Veiller à ce que l'Afrique reçoive suffisamment et de manière équitable des financements concessionnels et innovants, y compris un accès prioritaire à de nouveaux mécanismes de rehaussement de crédit et un accès plus large aux instruments financiers peu coûteux, comme la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature, et ce afin de relever les défis interdépendants que sont la dette, les changements climatiques et le développement durable ;
 - ii) Encourager la conception de stratégies et de plans régionaux, nationaux et sectoriels de renforcement des capacités, et investir dans leur mise en œuvre, en mettant à contribution les plateformes déjà existantes et les technologies émergentes pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et en améliorant le suivi et l'établissement de rapports.

G. Table ronde plénière sur l'exploitation de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique pour la réduction de la pauvreté et le renforcement de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 9 de l'ordre du jour]

1. Messages clés

45. À la lumière des débats, les participants au Forum sont convenus que les membres de la CEA devraient prendre les mesures suivantes :

- a) Réformer les programmes d'enseignement pour faire en sorte que ces établissements deviennent de véritables entreprises, qui produisent des biens et services, et mènent des activités de recherche-développement avec d'autres secteurs de la société ;
- b) Mettre en place des politiques et des mécanismes pour développer des centres d'excellence panafricains, composés d'incubateurs, d'accélérateurs, de pôles d'innovation et de bureaux de transfert de technologie, où des produits innovants peuvent être développés, des entreprises mises à l'échelle et des progrès suivis et régulièrement communiqués ;
- c) Veiller à ce que, d'une part, les plateformes et technologies numériques soient accessibles à tous, sûres et sécurisées, en particulier pour les jeunes, les femmes et les personnes âgées, d'autre part, les technologies numériques soient intégrées et

exploitées dans l'ensemble du système éducatif afin d'améliorer la qualité de l'éducation et de préparer les jeunes aux emplois de demain ;

d) Tirer parti des connaissances et de l'expertise de l'importante diaspora africaine en utilisant les plateformes d'innovation ouverte existantes et en augmentant les investissements dans les centres de recherche-développement, les pôles et parcs technologiques et autres établissements similaires afin d'attirer les étudiants, les chercheurs et les entrepreneurs de la diaspora et des entreprises privées en Afrique pour qu'ils participent à la conception de solutions globales aux problèmes complexes qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable ;

e) Élaborer des plans d'action concernant la science, la technologie et l'innovation pour accroître les investissements dans la recherche-développement et renforcer les régimes de propriété intellectuelle, en vue de soutenir l'industrialisation et d'exploiter au mieux les possibilités offertes par la création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

f) Adopter une déclaration continentale sur la liberté scientifique afin d'encourager la vulgarisation, la diffusion et l'utilisation de la science pour étayer l'élaboration des politiques et servir les intérêts de la société dans son ensemble, accroître l'accès aux données et établir des organismes scientifiques professionnels pour protéger les droits ;

g) Se féliciter des progrès accomplis depuis l'adoption conjointe en juillet 2023 par l'Union africaine et l'Union européenne d'un programme pour l'innovation et l'élaboration de feuilles de route destiné à l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable, et tirer davantage parti des possibilités offertes dans le cadre de ce programme pour l'innovation afin de combler les déficits de financement et de renforcer la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise ;

h) Mettre en œuvre des politiques, des stratégies et des feuilles de route en matière de science, de technologie et d'innovation qui accélèrent la réalisation des objectifs scientifiques, tout en favorisant l'augmentation des investissements dans la recherche-développement, dans une science ouverte et dans des régimes de propriété intellectuelle adéquats, l'objectif étant de soutenir le développement du capital humain et l'industrialisation et de tirer le meilleur parti possible des débouchés qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine ;

i) Adopter une déclaration régionale sur la liberté scientifique pour mieux faire connaître celle-ci et renforcer la coopération, en s'inspirant du programme sur la promotion de la liberté scientifique et la sécurité des scientifiques et de l'appel à l'action connexe de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et mobiliser les associations et réseaux scientifiques professionnels afin d'encourager la diffusion et l'utilisation de la science pour éclairer les politiques et servir les intérêts de la société dans son ensemble, améliorer l'accès au financement et à l'information scientifique, améliorer la gouvernance des données et promouvoir la confiance dans la science.

j) Mettre en œuvre des initiatives efficaces dans le cadre de la Décennie internationale des sciences au service du développement durable (2024-2033), sous la direction de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dans divers secteurs et régions d'Afrique, en investissant dans les infrastructures de recherche et l'éducation dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et en instaurant une culture de la science et des passerelles entre les sciences humaines et sociales, d'une part, et les sciences naturelles, d'autre part, grâce à la collaboration et aux partenariats entre diverses disciplines et à une solide interface science-politique-société.

H. Présentations et débats sur des trajectoires transformatrices et des mesures ambitieuses pour une mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 [point 10 de l'ordre du jour]

1. Introduction

46. Des représentants du secrétariat, des membres de la CEA, des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des grands groupes et autres parties prenantes ont fait des présentations qui ont pris en compte les résultats de la réunion annuelle de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique et ont échangé des idées sur les expériences et les efforts menés au niveau national pour accélérer la mise en œuvre des deux programmes.

2. Débats

47. Le Forum a engagé un dialogue sur l'appui que les entités du système des Nations Unies apportent à la recherche de trajectoires transformatrices et de mesures ambitieuses pour accélérer la mise en œuvre des deux programmes.

a) Présentation des initiatives transformatrices prises par les entités du système des Nations Unies pour le développement en vue de renforcer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 [point 10 a) de l'ordre du jour]

48. À la lumière des débats, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) La dignité et l'action humaines, la solidarité et une nouvelle génération de dirigeants devraient être au centre du Sommet de l'avenir et des travaux du système de développement, car l'investissement dans la solidarité et la préservation de la dignité humaine sont essentiels au développement durable ;

b) Les Nations Unies et le monde doivent reconnaître l'importance des minéraux essentiels, la nécessité de réformer l'architecture financière mondiale et celle d'adhérer aux principes de gouvernance des marchés du carbone, qui constituent autant de conditions indispensables au financement par l'Afrique de son propre développement ;

c) Il est nécessaire de renforcer les moyens d'action des équipes de pays des Nations Unies et de développer des solutions innovantes pour établir des partenariats avec le secteur privé afin d'assurer un développement durable ;

d) Il faudrait que les voix africaines se fassent mieux entendre au Sommet de l'avenir par un engagement fort des jeunes et par la définition d'une position commune africaine ;

e) Il est nécessaire de se concentrer davantage sur les transitions à fort impact dans quatre domaines prioritaires : l'emploi et la protection sociale, l'accès à l'énergie à un coût abordable, la connectivité numérique et l'éducation.

b) Présentation sur les perspectives des grands groupes et autres parties prenantes en matière de renforcement et d'accélération de la mise en œuvre des deux programmes de développement [point 10 b) de l'ordre du jour]

49. À la lumière des débats, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

a) Les membres de la CEA devraient :

- i) Intensifier les efforts pour formuler des politiques inclusives visant à améliorer leur économie, à protéger les plus vulnérables et à créer davantage d'emplois de qualité décente, tout en renforçant l'autonomie des femmes et des jeunes ;
- ii) Renforcer les mécanismes de dialogue social pour responsabiliser les citoyens ;
- iii) Investir dans des systèmes durables pour la production d'aliments nutritifs, en mettant en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui tiennent compte de l'égalité des sexes et nécessitent moins de main-d'œuvre, tout en augmentant la productivité et en préservant les écosystèmes ;
- iv) Donner la priorité aux efforts d'adaptation aux changements climatiques et mieux utiliser le potentiel d'absorption du carbone du continent comme outil de négociation dans les discussions mondiales sur le financement du climat ;
- v) Promouvoir des politiques, des pratiques et des processus qui permettent de remédier aux facteurs de violence, d'abus, d'exploitation et de trafic, et accélérer la mise en œuvre d'initiatives destinées à réduire les conflits armés en Afrique ;

b) La Commission de l'Union africaine devrait améliorer sa coordination des consultations entre les gouvernements africains afin de mieux promouvoir l'échange de connaissances, de renforcer les capacités et de favoriser l'apprentissage commun dans les domaines de la technologie, du commerce, de la formulation des politiques et du financement du développement ;

c) Les partenaires de développement devraient :

- i) Prévenir les restrictions commerciales et corriger les distorsions sur les marchés agricoles mondiaux, notamment par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent, conformément au mandat correspondant issu du cycle de développement de Doha ;
- ii) Donner suite aux promesses d'aider les pays dans leurs efforts d'adaptation aux changements climatiques par le biais de plans de protection sociale solides pour les communautés touchées ;
- iii) Augmenter l'aide publique au développement afin d'atteindre l'objectif de 0,7 % du produit national brut pour les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

c) Présentation sur la transformation des systèmes alimentaires comme moyen d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique
[point 10 c) de l'ordre du jour]

50. À la lumière des débats, les participants au Forum se sont accordés sur les messages clés suivants :

Les membres de la CEA sont priés de prendre les mesures suivantes :

- a) Améliorer la capacité des institutions nationales de renforcer la collaboration régionale et élargir le champ d'action de leurs ministères responsables de l'alimentation à l'ensemble des systèmes alimentaires, en vue de garantir une approche globale de la transformation des systèmes alimentaires ;
- b) Améliorer la collaboration entre les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations de la société civile et les entités du système des Nations Unies en vue

d'une mise en œuvre réussie des trajectoires nationales pour la transformation des systèmes alimentaires et leur intégration dans les cadres de planification en place ;

c) Aligner les stratégies nationales relatives aux systèmes alimentaires sur les politiques climatiques au service de la durabilité, en tirant parti de l'initiative de convergence du Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui est un outil important pour aider les pays africains à rendre leurs systèmes alimentaires plus durables, équitables et résilients, le but étant de les aligner sur les objectifs de développement durable et sur les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris.

I. Examen et adoption des messages clés et de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes visant à renforcer le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et à éliminer la pauvreté dans un contexte de crises multiples [point 11 de l'ordre du jour]

51. Le Forum a examiné et adopté à l'unanimité, tel que modifié, le résumé et les messages clés présentés dans les sections précédentes du présent rapport, ainsi que la Déclaration d'Addis-Abeba sur la mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes visant à renforcer le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et à éliminer la pauvreté dans un contexte de crises multiples (ECA/RFSD/2024/XX).

J. Motion de remerciements

52. Les ministres, les hauts fonctionnaires et les participants ont remercié la Présidente de l'Éthiopie, ainsi que le Gouvernement et le peuple éthiopiens, d'avoir accueilli la dixième session du Forum et ont salué leur chaleureuse hospitalité. Ils ont également exprimé leur gratitude pour les dispositions prises pour faciliter la participation en personne et en ligne à la session et pour avoir veillé à ce que les personnes en situation de handicap puissent participer pleinement au Forum. Ils ont remercié la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, le Président du Conseil économique et social, la Première Ministre de l'Ouganda, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et la Vice-Présidente de la Commission de l'Union africaine pour leur présence et leurs contributions au Forum.
